



## AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

### **Préavis municipal 13/2016 concernant une demande de crédit de CHF 3'985'000.- TTC pour la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois, bâtiment qui inclut un appartement de fonction et des locaux de stockage**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### **Préambule**

Dans sa séance du 5 octobre 2015, le Conseil général a approuvé le préavis municipal 6/2015 concernant une demande de crédit de CHF 42'000.00 TTC pour une **étude de faisabilité** de la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois. Lors de sa séance du 9 novembre 2015, le Conseil général a approuvé une demande de crédit de CHF 495'000.00 TTC pour l'**étude de la construction** de ladite crèche, incluant un appartement de fonction et des locaux de stockage (PM 8/2015).

Par son préavis 13/2016, la Municipalité sollicite auprès du Conseil général l'octroi d'un **crédit de construction** pour la réalisation de ce projet comprenant la crèche, l'appartement de fonction et les locaux de stockage sur la parcelle n° 4, propriété de la Commune.

Les bureaux d'architectes A. Esposito & A. C. Javet à Lausanne et d'ingénieurs civils Boss & Associés à Ecublens ayant gagné le concours de projets sur l'ensemble du site centralité villageoise qui intègre le présent bâtiment de la crèche, les mandats ont été reconduits pour l'étude et sa réalisation.

Un Comité de pilotage (Copil) comprenant les cinq conseillers municipaux, un membre de l'AJET, le bureau assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) et le bureau d'architectes a été constitué pour mener à bien l'étude de ce projet. Celle-ci étant désormais réalisée, la Municipalité est en mesure de vous présenter la présente demande de crédit de construction.

Il sied de rappeler que la Commission d'urbanisme et des bâtiments a été étroitement associée à ce projet dès l'étude de faisabilité jusqu'au terme de l'étude de la construction de la crèche proprement dite.

## Présentation du projet

Le bâtiment de la crèche vient renforcer la nouvelle centralité villageoise par une implantation dans la diagonale du bâtiment communal en créant ainsi une alternance des pleins (les bâtiments) et des vides (les places). Ce nouveau bâtiment, bien qu'ayant un volume moins important que le bâtiment communal, veut créer un ensemble harmonieux avec celui-ci. Pour ce faire, il reprend le même langage architectural, la toiture en pente, les couverts d'entrée intégrés dans le volume. La matérialité des façades est toutefois différente : une façade en céramique de couleurs claires avec des modénatures verticales est prévue pour la crèche. Les embrasures et les cadres de fenêtres reprennent la couleur bronze du bâtiment communal afin de faire le lien des teintes entre les deux bâtiments.

La crèche disposera des locaux suivants :

- espace Nursery : 1 salle de sieste, 1 bibonnerie/kitchenette, 1 espace de change, 1 lieu de vie;
- espace Trotteurs : 1 salle de sieste, 1 salle sanitaire, 1 lieu de vie;
- espace Moyens : 1 salle de sieste, 1 salle sanitaire, 1 lieu de vie, 1 réfectoire, 1 zone de jeux;
- locaux communs : 1 salle de colloque, 1 cuisine, 1 zone d'accueil/direction.

Le bâtiment comprendra en outre :

- un **appartement** composé de 3 chambres, 1 grand espace cuisine/séjour, 2 salles de bain, et loggia;
- des **locaux techniques et de stockage** regroupant au sous-sol 1 cave, 1 buanderie, 1 chaufferie, 1 local nettoyage, 1 local poussettes, 1 local polyvalent, 1 local pour les clubs ou associations et 1 local de stockage.

Les aménagements extérieurs seront composés de **terrasses de jeux** pour les trois secteurs d'âge de la crèche.

## Intégration de la crèche de Chavannes-des-Bois au sein de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte)

Le projet de construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois et de son intégration au sein de l'AJET a été soumis au Comité de direction (Codir) de l'AJET en 2015. Après analyse, le projet a été validé tant au niveau du nombre de places proposées qu'à celui de son emplacement (séance du Codir du 23 juin 2015). Le Codir de l'AJET a par la suite informé la Municipalité de Chavannes-des-Bois qu'il cautionnait le projet de construction et était prêt à intégrer la gestion de la crèche dans son organisation. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2015, il s'est prononcé à l'unanimité sur le plan de développement de l'accueil préscolaire 2015-2018 qui inclut en particulier la construction de la crèche de 44 places à Chavannes-des-Bois.

## L'AJET et son fonctionnement

L'AJET est une association de communes dont Chavannes-des-Bois fait partie. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour répondre aux obligations définies dans la LAJE (Loi pour

l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006). L'AJET gère les différentes structures d'accueil construites et mises à disposition par les communes, telles que les UAPE et les crèches.

Comme pour chaque commune, le Comité de direction de l'AJET, formé d'un municipal de chaque commune, présente un **budget annuel** à son Conseil intercommunal constitué de représentants des neuf communes membres. Chaque structure ou type d'accueil a son chapitre financier comprenant les charges de personnel, les charges administratives, les charges d'exploitation telles que frais de repas, loyers et autres charges locatives, etc. Ces **charges** sont financées par la participation des parents, les subventions cantonales, les revenus divers et la participation des communes, calculée pour 50% au prorata de la population et pour 50% au prorata du nombre d'enfants inscrits de la commune.

### **Coût d'exploitation de la crèche et charges pour la Commune de Chavannes-des-Bois**

L'AJET loue aux communes propriétaires les locaux utilisés pour l'accueil de jour. A la différence des UAPE dont les loyers sont gérés sur la base d'un prix défini en fonction du nombre d'enfants autorisés par structure, le Comité de direction de l'AJET a souhaité que le loyer de chaque crèche de Terre Sainte permette à la commune propriétaire d'avoir à terme une **opération neutre financièrement**. En effet, le besoin en places de crèche ne nécessite pas la construction d'une structure d'accueil par commune ou par école comme pour les UAPE. Il a donc semblé normal que l'effort effectué par quelques communes soit partagé entre toutes les communes membres de l'AJET.

Une **convention de location** a été préparée pour les 3 crèches de l'AJET (Coppalines, Crans-près-Céligny, Chavannes-des-Bois) reposant sur ce principe-clé, soit une opération neutre ne générant ni pertes, ni bénéfices financiers pour les parties. Les municipalités concernées et le Comité de direction de l'AJET ont validé le principe et les termes de la convention.

Celle-ci définit les locaux mis à disposition, les éléments pris en compte pour les calculs du loyer et des charges locatives, ainsi que ses termes et conditions d'application. La convention est encore en cours de validation sur les derniers détails et éléments plus spécifiquement juridiques. Elle entrera en vigueur lors de la mise à disposition des locaux à l'AJET. Il reste encore un certain temps pour la signer.

La neutralité des charges repose sur un loyer par tranche d'investissement selon la durée d'**amortissement** :

- 30 ans pour le bâtiment en proportion de la surface occupée par la crèche,
- 20 ans pour les aménagements spécifiques à la crèche,
- 10 ans pour le mobilier.

Au loyer correspondant à l'amortissement de chaque tranche seront ajoutés les intérêts hypothécaires et le fond de rénovation relatif au bâtiment et aux aménagements spécifiques. **Le loyer annuel facturé à l'AJET correspondra donc aux charges assumées par la commune**. Il est par ailleurs prévu qu'une évolution des taux d'intérêts impacte le loyer annuel. Lorsque le bâtiment sera complètement amorti, le loyer facturé par la commune ne pourra pas dépasser le montant dédié au fond de rénovation.

Enfin, les charges locatives seront intégrées au budget de l'AJET, soit en direct par le biais de contrats de prestation, soit par le biais d'une refacturation de la commune à l'AJET.

En termes de **surfaces nettes** incluant les espaces communs, la **répartition** entre les locaux occupés par la crèche, l'appartement de fonction et les locaux de stockage à disposition de la Commune est la suivante :

	Surfaces nettes	Pourcentage
Crèche	639.2 m2	66.50%
Appartement de fonction	154.8 m2	16.10%
Locaux de stockage	167.0 m2	17.40%

Le détail de la répartition des coûts à charge directe entre l'AJET, la Commune et l'appartement de fonction figure en page 8 ci-après.

### **Descriptif général technique de l'ouvrage (CFC 2 chiffres)**

#### **CFC 10 Travaux préparatoires**

Raccordements aux canalisations existantes situées au nord-est du bâtiment communal sous la route de Sauverny, protections d'ouvrages.

#### **CFC 20 Terrassements**

Une piste d'accès au chantier est créée depuis l'accès au nouveau parking et aux courts de tennis. Une enceinte de chantier est montée depuis le chemin des Sports jusqu'à la place publique située à l'ouest du bâtiment communal. Le bâtiment de la crèche est excavé sur l'ensemble de sa surface ; les terrassements sont prévus avec des talus sur tout le pourtour du bâtiment à une distance de 80cm du bord du bâtiment.

#### **CFC 21 Gros-œuvre 1**

Les travaux de maçonnerie regroupent le radier en béton, l'isolation sous le radier, les parois et dalles en béton, les armatures du béton, le coffrage type 2 pour les bétons apparents, le talochage des surfaces, les briques drainantes ; les canalisations d'eaux claires et usées ; les drainages et les chambres de visite ; l'étanchement et l'isolation des murs enterrés ; les échafaudages de façades extérieures.

Les revêtements de façades réunissent la sous-construction métallique, l'isolation en laine de verre hydrofugée, les éléments de façades en plaques de Terracotta émaillées de 47mm d'épaisseur et les éléments de fixation invisible ; les tablettes de fenêtres et embrasures métalliques ainsi que les faux-plafonds des couverts et de la loggia en cassettes métalliques suspendues.

#### **CFC 22 Gros-œuvre 2**

Les fenêtres seront battantes et oscillo-battantes en bois-métal, aluminium anodisé côté extérieur, bois peint côté intérieur, triple vitrage, verre feuilleté et également trempé au rez-de-chaussée.

Les travaux de couverture comprennent l'isolation et l'étanchéité de la dalle de béton de toiture ; la sous-couverture, les chéneaux encaissés et les naissances ; la couverture en

tôles d'aluminium thermolaquées, les ancrages pour lignes de vie, les fixations pour les supports de panneaux photovoltaïques, les coupoles motorisées et la trappe d'accès.

Isolations et étanchéités des couverts et de la loggia ; étanchéité des seuils des portes-fenêtres au rez ; obturation coupe-feu des réservations techniques ; stores à lamelles en aluminium thermolaqué à commande électrique.

#### **CFC 23 Installations électriques**

Le courant fort est composé des prises, interrupteurs et lignes pour points lumineux dans les locaux, de l'éclairage extérieur sous les couverts, des différents raccordements de points électriques dans le cadre des travaux de ventilation, de chauffage et de sanitaire ainsi que les coupoles et l'installation de transport.

La télécommunication comprend des lignes téléphone et informatiques, les différentes alarmes en relation avec les installations de chauffage et de ventilation ainsi que l'installation de transport.

L'installation photovoltaïque en toiture est dimensionnée selon la réglementation pour couvrir 20% des besoins en électricité, 30% des besoins pour l'eau chaude sanitaire et 50% des besoins pour le refroidissement de confort.

#### **CFC 24 Chauffage – Ventilation**

Le chauffage sera produit par pompe à chaleur air/eau et distribué par un chauffage au sol. Un système de refroidissement est également assuré par la pompe à chaleur qui est réversible. La ventilation mécanique sera assurée par une extraction simple flux des locaux sanitaires et des cuisines. Extraction de l'air vicié en toiture.

#### **CFC 25 Installations sanitaires**

Appareils sanitaires et canalisations des salles sanitaires de la crèche et du logement. Conduites d'eau froide et d'eau chaude, raccordements aux éviers et aux équipements des cuisines et des buanderies. Conduites d'écoulement des eaux usées et des eaux pluviales de toiture.

#### **CFC 26 Installation de transport**

Ascenseur de charge 1275kg, 16 personnes, adapté aux handicapés, 3 arrêts, accès opposés, sur clés, cabine en inox, pour charges occasionnelles.

#### **CFC 27 Aménagements intérieurs**

Les travaux de plâtrerie comprennent les cloisons légères isolées à double parement, les cloisons en alba, les fermetures de gaines.

Les travaux de serrurerie regroupent les portes métalliques extérieures pleines et vitrées, à 1 ou 2 battants, un bandeau métallique en façade intégrant les boîtes aux lettres, les interphones et un défibrillateur ; les mains courantes en acier thermolaqué et les garde-corps vitrés de façade.

Les travaux de menuiserie regroupent les portes en bois peintes d'usine en applique et en embrasure, les portes coupe-feu qui seront équipées de ferme-portes et les portes vitrées d'entrée aux différents secteurs de la crèche et de l'appartement ; les armoires en bois peint d'usine : les armoires murales dans les salles de vie, les armoires entourant les noyaux

sanitaires, les mobiliers intégrés des salles sanitaires (tables à langer, rangements), les fenêtres intérieures (cadres en bois et simple vitrage), les cuisines de la crèche et de l'appartement ; le portillon de sécurité au pied de l'escalier de la crèche.

## **CFC 28 Aménagements intérieurs 2**

Chapes mortier posées sur isolation. Dans les espaces de circulation de la crèche : chapes poncées cirées. Dans les espaces de vie et de repos de la crèche : sols en linoléum coloré. Carrelages dans les salles d'eau de la crèche et la cuisine au rez-de-chaussée. Escaliers en béton poncé ciré. Dans l'appartement de fonction : revêtement de sol en bois dans les espaces de jour et les chambres, carrelages dans les salles d'eau. Au sous-sol : carrelages dans les wc communs, la buanderie et le local nettoyage, chape peinte dans le local poussettes, le couloir et le local des clubs ou associations, dalle en béton passée à l'hélicoptère dans les autres locaux.

Revêtements de paroi de l'appartement : peinture minérale sur béton et cloisons plâtre, faïences dans les salles de bain. Dans la crèche : halls et espaces de circulation : glacis anti-poussière sur murs en béton ; dans les espaces de vie : peinture minérale sur murs en béton et cloisons en plâtre. Au sous-sol : glacis anti-poussière dans le couloir, peinture sur béton dans la buanderie et les wc, béton brut dans les autres locaux.

Faux-plafonds acoustiques en panneaux de schichtex peints dans l'ensemble de la crèche. Faux-plafond en plâtre dans les salles de bain de l'appartement.

Nettoyages du bâtiment en fin de chantier.

## **CFC 4 Aménagements extérieurs**

Ce poste regroupe les travaux d'aménagements et de revêtement sur fonds livrés à -30cm du fini. Réseaux d'eaux claires, drainage eaux de surfaces.

Crèche : revêtement en béton sous le couvert nord ; revêtement en tartan et bordures métalliques des terrasses de jeux de la crèche ; parasols et clôture grillagée à 1m.

Répartition de la terre végétale, compléments en substrat, plantations de masse arbustive adaptée aux enfants.

Hors du périmètre crèche : raccords à la place existante, revêtements définitifs des chemins d'accès depuis le parking du chemin des Sports, aménagement provisoire de la surface au sud de la crèche.

## **CFC 5 Frais secondaires et comptes d'attente**

Sous cette position sont regroupés les honoraires pour l'ensemble des prestations liées aux études et à la réalisation des travaux, soit : l'architecte, l'ingénieur civil, les ingénieurs techniques et spécialistes (électricité, chauffage-ventilation et sanitaire, ingénieur sécurité, géomètre). On y trouve aussi les frais liés au permis de construire, les taxes de raccordement, les frais de reproduction et de publication, les assurances travaux de construction et responsabilité civile du maître de l'ouvrage.

Les taxes relatives aux eaux claires et aux eaux usées seront uniquement appliquées pour le logement ; de même, pour la taxe d'introduction d'eau potable, ceci suite à la politique des SITSE de ne pas taxer les bâtiments communaux.

## CFC 6 Divers et imprévus

L'actuel devis a été réalisé avec 70% des coûts connus (retours de soumissions et honoraires mandataires). Les prix mentionnés sont ceux des entreprises ayant rendu les prix les plus bas. Le poste de divers et imprévus représente la différence de prix entre les entreprises positionnées au premier rang et celles du deuxième rang, ce qui correspond à environ 5% du CFC 2.

## CFC 9 Mobilier

Un montant de CHF 2'000.- TTC par enfant, à charge de l'AJET, a été réservé dans le poste « ameublement et décoration » pour tous les aménagements mobiles de la crèche (mobilier, rideaux, petits et moyens équipements).

## Planification projetée

La planification projetée, sous réserve de l'acceptation du présent préavis, est la suivante :

- mise à l'enquête : le projet a été mis à l'enquête publique du 1er juillet au 2 août 2016 ; il n'a fait l'objet d'aucune opposition;
- contrats avec les entreprises : lorsque le crédit d'ouvrage sera voté;
- permis de construire : délivré le 20 septembre 2016;
- plans d'exécution et préparation du chantier : de décembre 2016 à avril 2017;
- ouverture du chantier : avril/mai 2017;
- mise en exploitation : rentrée scolaire août 2018.

## Estimation du coût de construction

L'ensemble des travaux ont été mis en appels d'offres, réalisés sur invitation et en procédure ouverte, conformément au Règlement d'application de la Loi vaudoise sur les marchés publics. Sur la base de plus de **70% de soumissions rentrées et des contrats des mandataires**, le coût de construction estimatif repose sur les montants suivants :

	CHF
Travaux préparatoires, déviation canalisations, énergies de chantier	126'900
Excavation, terrassements et voies de circulation	142'900
Maçonnerie, béton armé et façades en céramique	1'042'700
Charpente, ferblanterie et couverture, fenêtres, isolation, étanchéité	399'500
Installations électriques	216'200
Installation de chauffage et ventilation	159'300
Installations sanitaires y compris cuisines	176'500
Installation de transports	67'400
Aménagements intérieurs 1 (plâtreries, menuiseries)	512'800
Aménagements intérieurs 2 (revêtements et plafonds)	216'200
Honoraires des mandataires	795'000
Honoraires du BAMO (étude faisabilité et crédit d'étude)	50'000
Surveillance des travaux (employé technique communal + évent. BAMO)	10'000
Aménagements extérieurs	275'200
Frais secondaires, taxes, assurances, frais surveillance chantier	96'200
Divers et imprévus	146'700
Ameublement et décoration	<u>88'000</u>
<b>Total TTC de la construction</b>	<b>4'521'500</b>

-Crédit étude de faisabilité (PM 6/2015)	-42'000
-Crédit d'étude de la construction (PM 8/2015)	<u>-495'000</u>
<b>Total TTC crédit de construction</b>	<b>3'984'500</b>
<b>Total TTC crédit de construction arrondi</b>	<b><u>3'985'000</u></b>

### Répartition des coûts entre l'AJET, la Commune et l'appartement de fonction

Le total TTC de la construction, soit CHF 4'521'500.00, entraîne une répartition des coûts à charge directe entre l'AJET, la Commune et l'appartement de fonction qui s'établit comme suit selon le devis général estimatif dressé par les architectes, répartition qui est, le cas échéant, susceptible de connaître de menus ajustements d'ici à la fin du chantier :

	Montants à charge CHF env.
AJET	3'111'986
Commune	742'793
Appartement	666'721

La Commune finance la totalité de la construction. En vertu de la convention de location à passer avec l'AJET, qui consacre le principe d'une opération neutre financièrement, l'AJET verse à la Commune un loyer couvrant la part du bâtiment occupé par la crèche, les aménagements intérieurs et le mobilier propres à la crèche, tous autres aménagements spécifiques à l'utilisation des locaux en lien avec la crèche ainsi que l'amortissement financier, les charges d'intérêts effectives et la part spécifique à la crèche dédiée au fond de rénovation.

D'autre part, l'appartement de fonction fera l'objet d'un contrat de bail entre le locataire et la Commune dont le loyer sera fixé de manière à respecter, là aussi, le principe d'une opération neutre financièrement pour la Commune.

Le solde du coût de la construction à charge de la Commune sera traité comme tout autre investissement immobilier avec un amortissement sur 30 ans. Les charges liées à cette opération pour la Commune peuvent être estimées à env. CHF 35'000.00 (amortissement, intérêts, frais d'entretien).

### Financement / Amortissements

Les travaux de construction seront en principe financés par l'**emprunt** à hauteur du montant du préavis.

Les **amortissements** sont prévus de la manière suivante :

- pour le bâtiment sur 30 ans,
- pour les aménagements spécifiques à la crèche sur 20 ans,
- pour le mobilier sur 10 ans.



## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil général de Chavannes-des-Bois

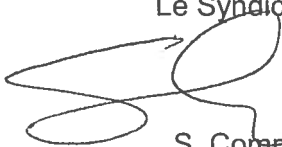
- Vu le préavis municipal 13/2016
- Ouï le rapport de la Commission d'urbanisme et des bâtiments
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

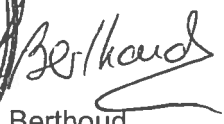
#### décide


1. d'accorder un crédit de construction de CHF 3'985'000.00 TTC pour la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois, bâtiment qui inclut un appartement de fonction et des locaux de stockage ;
2. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt à hauteur du montant du préavis ;
3. d'amortir le montant de CHF 3'985'000.00 de la manière suivante :
  - a. pour le bâtiment sur 30 ans,
  - b. pour les aménagements spécifiques à la crèche sur 20 ans,
  - c. pour le mobilier sur 10 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

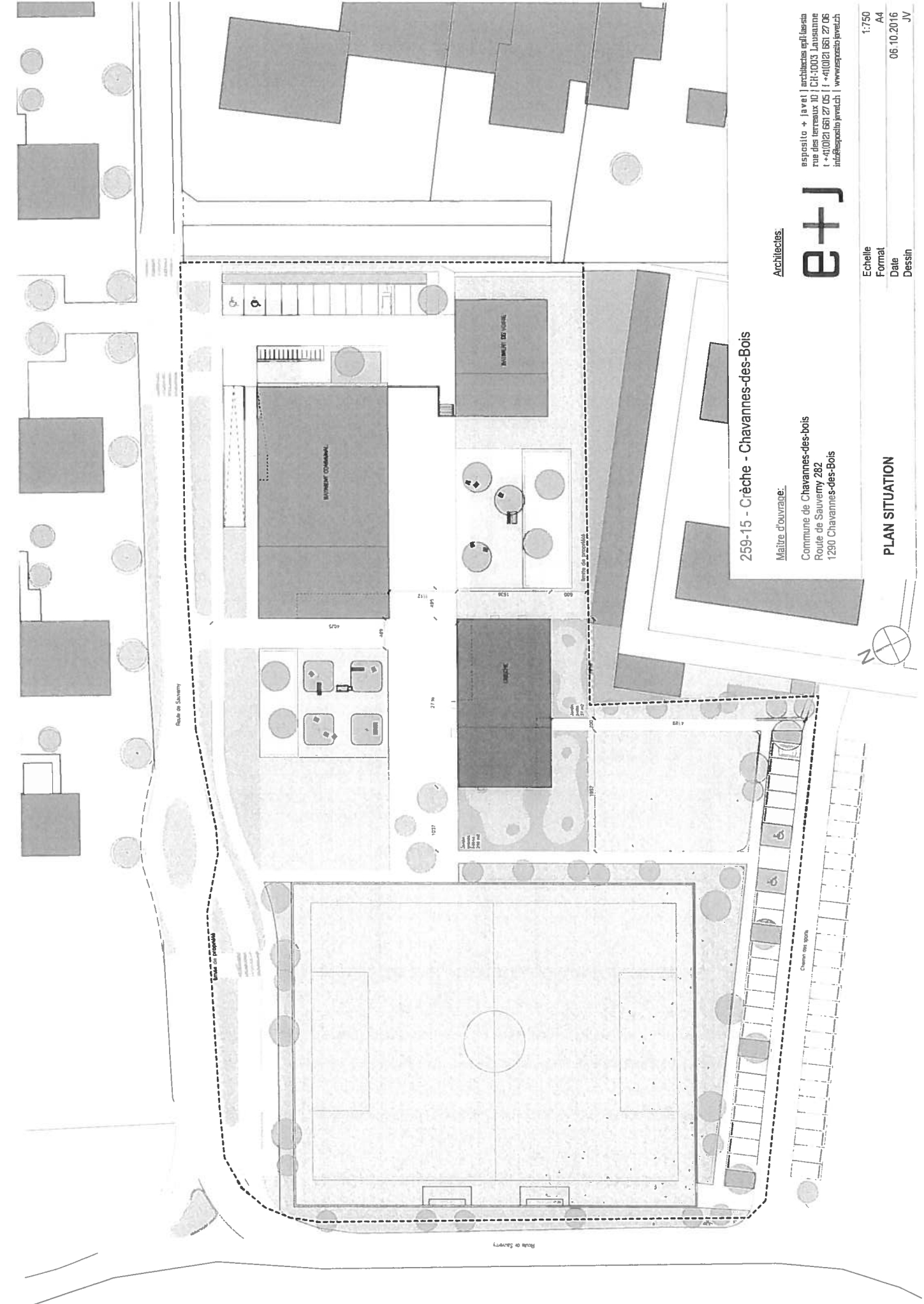
Le Syndic :  S. Comminot

La secrétaire :  B. Berthoud



Annexes : plans du projet





259-15 - Crèche - Chavannes-des-Bois

Maitre d'ouvrage:

Commune de Chavannes-des-bois  
Route de Sauvigny 282  
1290 Chavannes-des-Bois

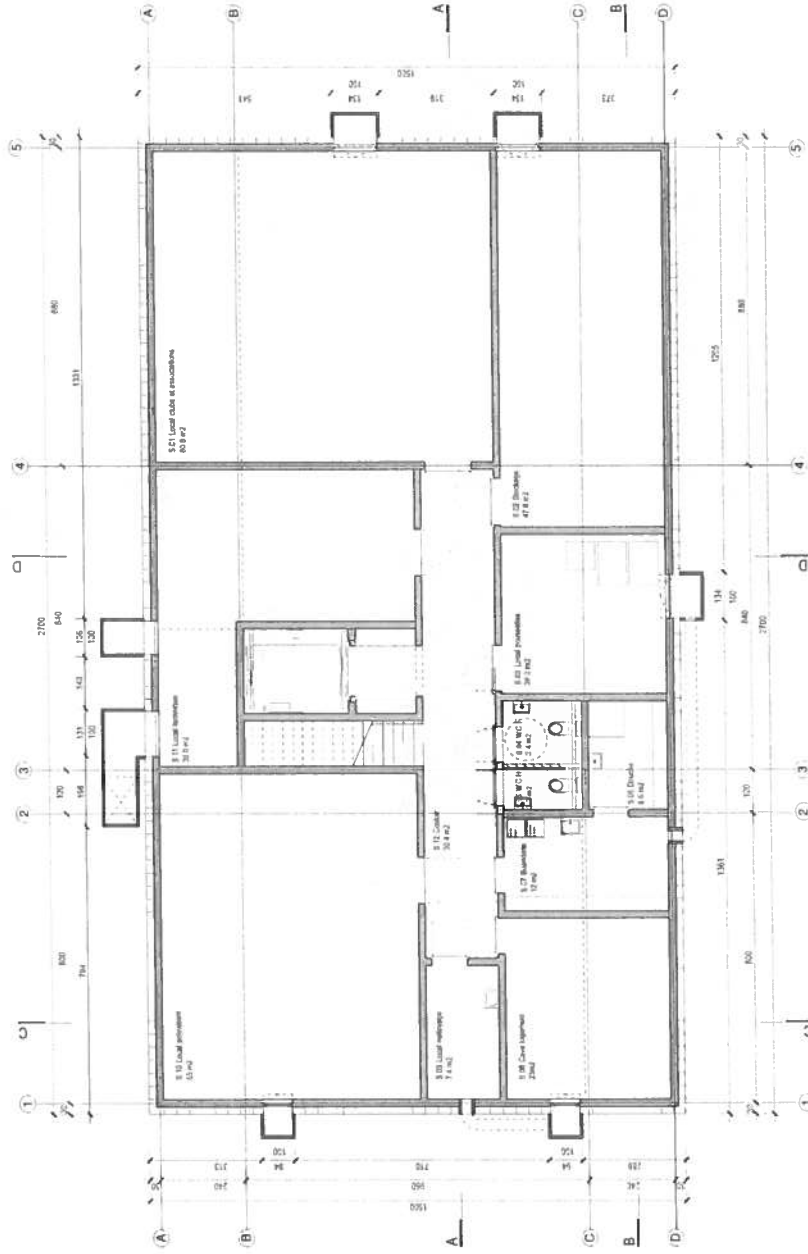
Architectes:

**E+J**

esposito + javet | architectes d'habitat  
rue des terreaux 10 | CH-1003 Lavausanne  
t +41(0)21 661 27 05 | f +41(0)21 661 27 06  
info@esposito-javet.ch | www.esposito-javet.ch

Echelle 1:750  
Format A4  
Date 06.10.2016  
Dessin JV

PLAN SITUATION



259-15 - Crèche - Chavannes-des-Bois

Maitre d'ouvrage:

Commune de Chavannes-des-bois  
 Route de Sauvemy 282  
 1290 Chavannes-des-Bois

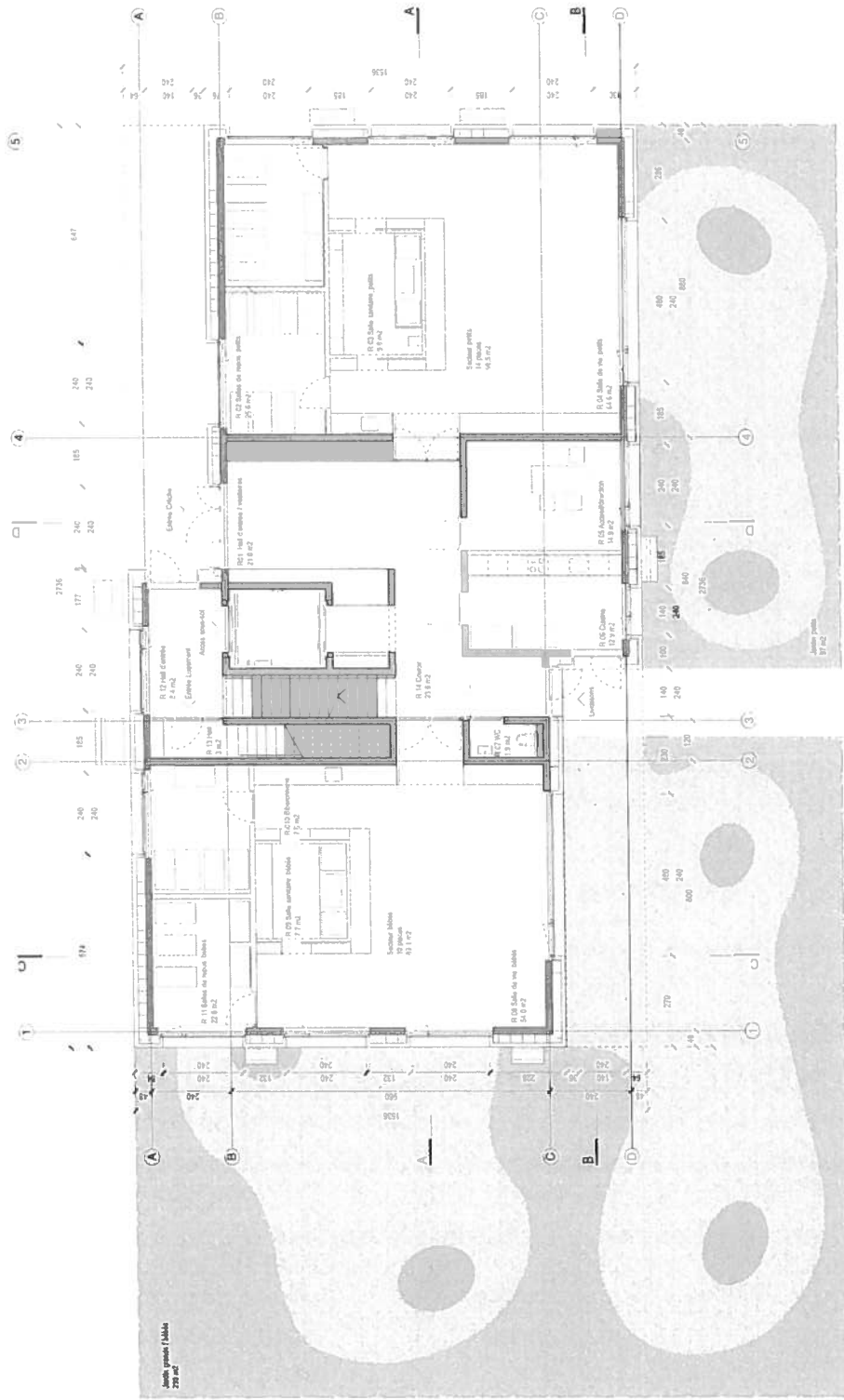
Architectes:

esposito + javel | architectes gdl/lesia  
 rue des Terreaux 10 | CH-1003 Lausanne  
 t +41(0)21 661 27 05 | f +41(0)21 661 27 06  
 info@esposito-javel.ch | www.esposito-javel.ch



Echelle: 1:200  
 Format: A4  
 Date: 06.10.2016  
 Dessin: JV

PLAN SOUS-SOL



259-15 - Crèche - Chavannes-des-Bois

Maitre d'ouvrage:

Commune de Chavannes-des-bois  
 Route de Sauverny 282  
 1290 Chavannes-des-Bois

Architectes:

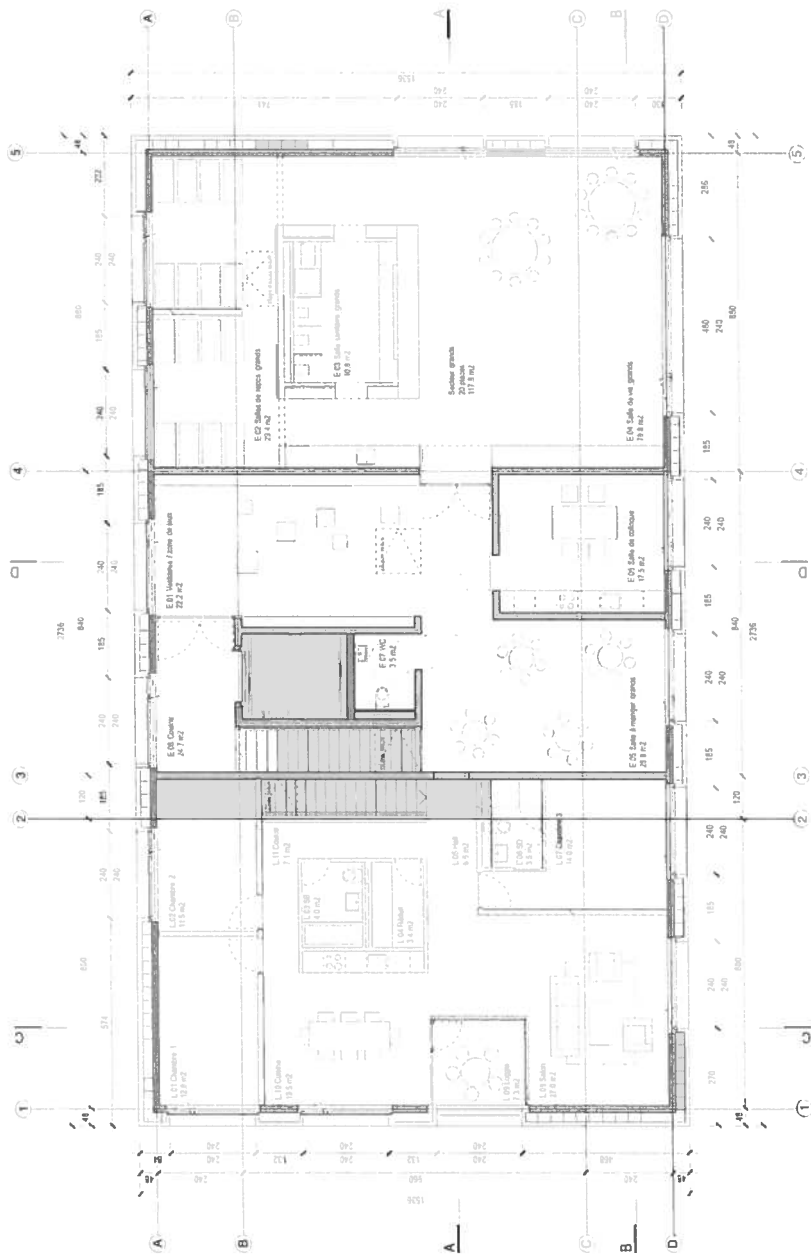
**E+J**

esposito + javel | architectes gdl | s.a.s  
 rue des terres 10 | CH-1003 Lussembourg  
 t +41(0)21 661 27 05 | f +41(0)21 661 27 06  
 info@esposito-javel.ch | www.esposito-javel.ch



Echelle: 1:200  
 Format: A4  
 Date: 06.10.2016  
 Dessin: JV

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE



259-15 - Crèche - Chavannes-des-Bois

Maitre d'ouvrage.

Commune de Chavannes-des-bois  
 Route de Sauvemy 282  
 1290 Chavannes-des-Bois

Architectes:

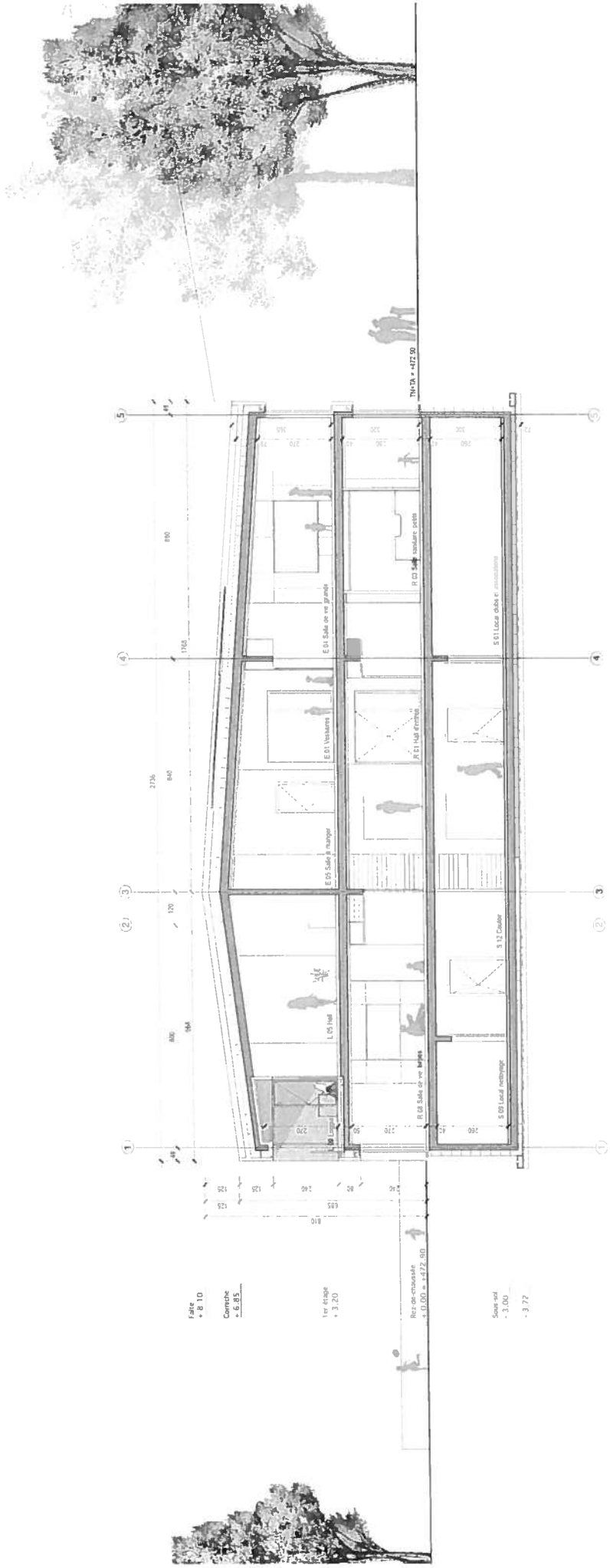


espusti lo + javat | architectes epj.lesaisie  
 rue des terreaux 10 | CH-1003, Lausanne  
 t +41(0)21 651 27 05 | f +41(0)21 651 27 06  
 info@espusti.jvatch | www.espusti.jvatch

Echelle 1:200  
 Format A4  
 Date 06.10.2016  
 Dessin JV

PLAN ETAGE





259-15 - Crèche - Chavannes-des-Bois

Maitre d'ouvrage:

Commune de Chavannes-des-bois  
Route de Sauvemy 282  
1290 Chavannes-des-Bois

Architectes:

**E+J**

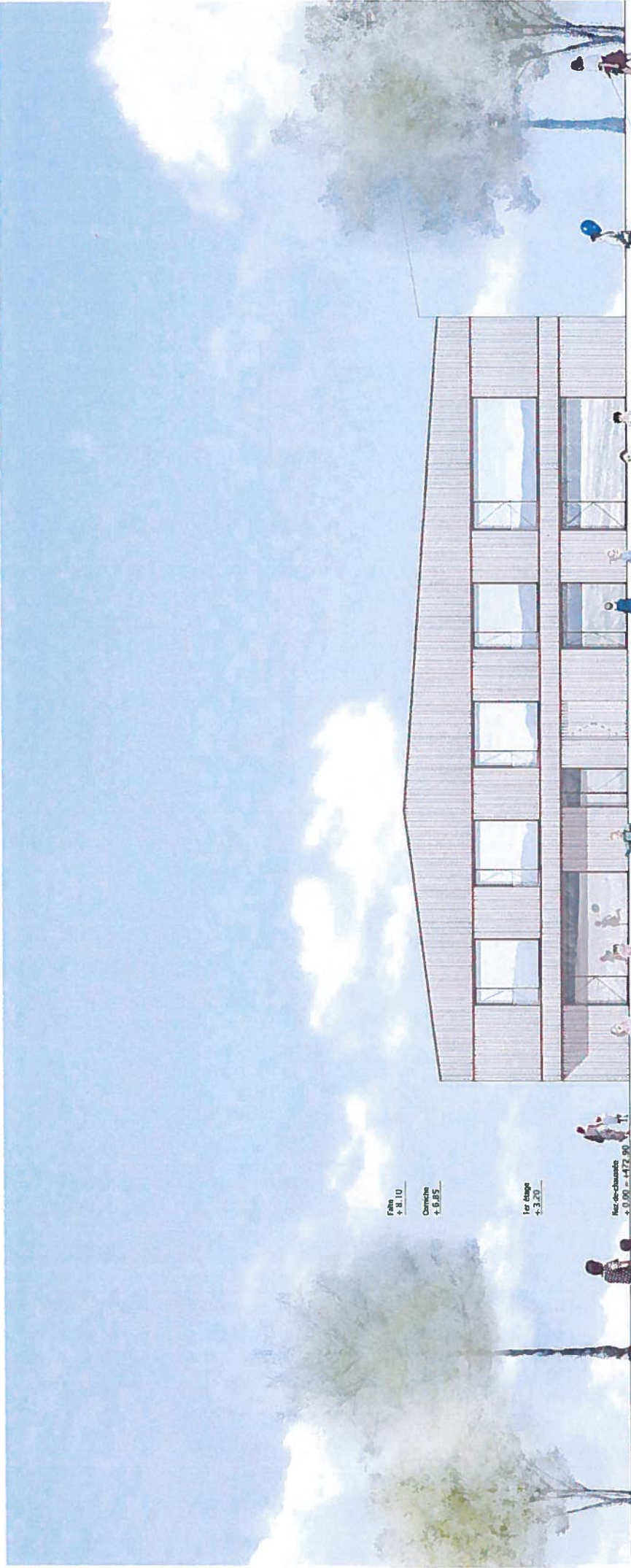
esposito + javet | architectes epfl/lesia  
rue des terreaux 10 | CH-1003 Lausanne  
t +41(0)21 661 27 05 | f +41(0)21 661 27 06  
info@esposito-javet.ch | www.esposito-javet.ch

Echelle 1:200  
Format A4  
Date 06.10.2016  
Dessin JV

COUPE AA







259-15 - Crèche - Chavannes-des-Bois

Maitre d'ouvrage:

Commune de Chavannes-des-bois  
 Route de Sauvigny 282  
 1290 Chavannes-des-Bois

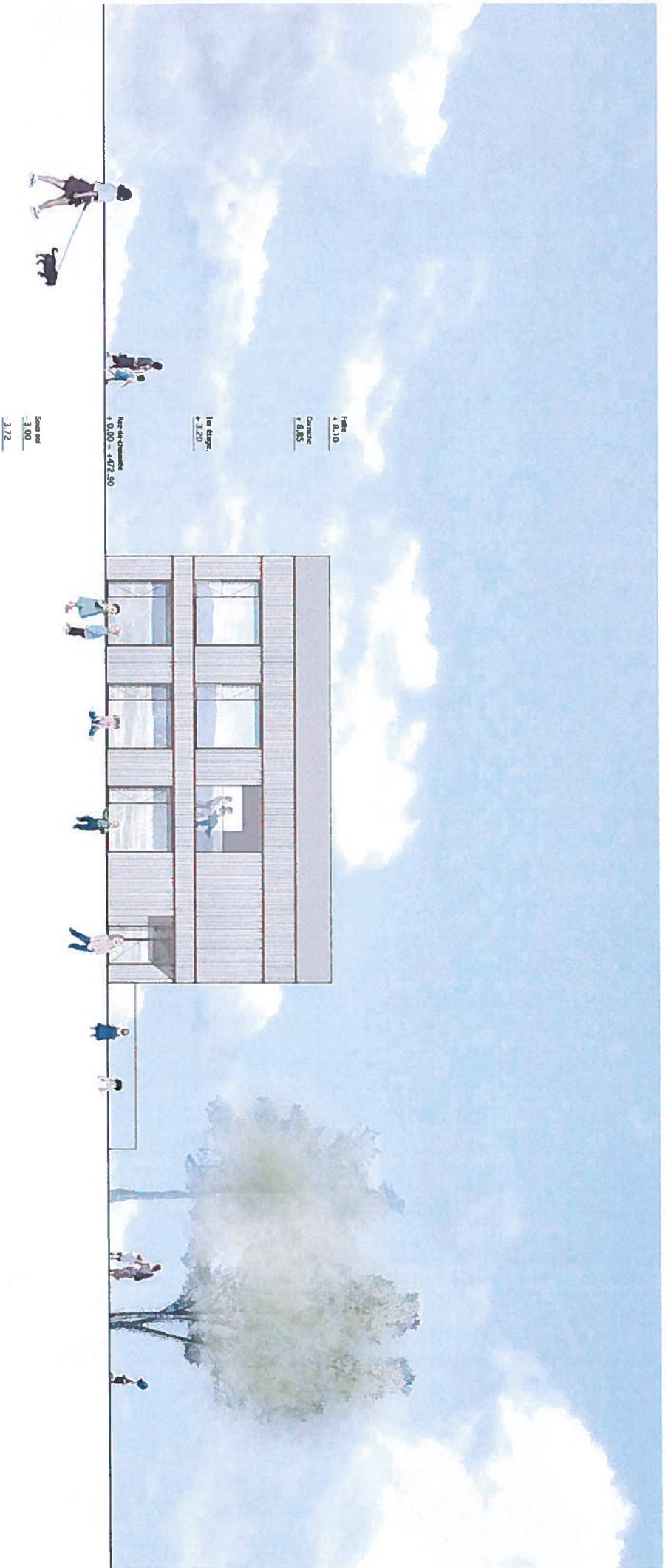
Architectes:

**e+j**

esposito + lavet | architectes mpl/lesma  
 rue des terraux 10 | CH-1005 Lausanne  
 t +41 (0)21 661 27 05 | f +41 (0)21 661 27 06  
 info@esposito-lavet.ch | www.esposito-lavet.ch

Echelle 1/200  
 Format A4  
 Date 06.10.2016  
 Dessin JV

**FACADE SUD**



**259-15 - Crèche - Chavannes-des-Bois**

Maitre d'ouvrage

Commune de Chavannes-des-bois  
 Route de Sauvigny 282  
 1290 Chavannes-des-Bois

Architectes:

**e+j**  
 esposito + javerl | architectes gfl/les-as  
 rue des Herreaux 10 | CH-1003 Lauzanne  
 t +41(0)21 561 27 05 | f +41(0)21 561 27 06  
 info@esposito-javerl.ch | www.esposito-javerl.ch

<b>FAÇADE OUEST</b>	
Echelle	1:200
Format	A4
Date	06.10.2016
Dessin	JV